

#10

www.sumene-artense.com

JUILLET 2023

MAGAZINE

SumèneArtense
COMMUNAUTÉ



ANTIGNAC | BASSIGNAC | BEAULIEU | CHAMPAGNAC | CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL
LANOBRE | LA MONSELIE | MADIC | LE MONTEIL | SAIGNES | SAINT-PIERRE | SAUVAT | TRÉMOUILLE | VEBRET | VEYRIÈRES | YDES

Juillet 2023
#10

Rencontrer 3

. Un nouveau Directeur Général des Services

Revoir 4 > 6

Vivre 7 > 8

. Point conseil budget à l'Espace France services
. Les bus Région vous transportent !
. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
. Aide à l'achat d'un vélo électrique

Découvrir 10 > 12

. Un lieu d'inspiration et de créativité pour Cécile Gambini
. Le carnet du voyageur
. Le sport auprès des jeunes
. La Micro-folie arrive sur le territoire

Construire 13 > 16

. À grands pas vers un accueil de loisirs intercommunal pour début 2024
. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
. L'Opération de Revitalisation du Territoire « Sumène Artense » : un nouvel élan pour les centres-bourgs

Entreprendre 17

. Stimuler l'économie locale : une compétence communautaire au service du développement !

Agir 18 > 21

. Plage sans poubelles
. Refus de collecte
. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) impactée par la hausse du coût de traitement des déchets

Comprendre 22 > 23

Cap sur le budget 2023 !

Décoder 24

L'année 2023 est synonyme de transition pour Sumène Artense communauté qui change d'identité visuelle. Cette nouvelle identité visuelle se décline sur plusieurs supports, notamment sur cette lettre d'information dont la ligne éditoriale s'élargit pour vous faire découvrir les actions entreprises sur le territoire ainsi que Sumène Artense communauté et ses services.



Une transition également dans les projets portés par l'intercommunalité qui franchissent un nouveau palier. Le pôle enfance jeunesse sera bien entendu un projet phare, mais d'autres projets structurants comme la création d'une antenne de l'École de musique ou l'extension de la piste verte vers Bortles-Orgues sont programmés. L'intercommunalité renforce également son intervention au niveau de ses communes membres, notamment en portant des études de rénovation énergétiques des bâtiments communaux ou en mettant en place un dispositif d'appui aux locaux commerciaux.

Pour cette année ce sont plus de 15 millions d'euros, répartis sur le budget principal et les budgets annexes, qui sont consacrés à l'aménagement et au développement du territoire toujours sans aucun recours à l'emprunt avec l'aide de l'État, de l'Europe, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Cantal.

En parallèle des investissements et du développement de nouveaux services, le territoire poursuit sa structuration à long terme au travers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur lequel vous avez été nombreux à venir assister aux différentes réunions organisées. Le projet porté par Sumène Artense communauté est de mettre l'humain au cœur du territoire en renforçant l'offre de service locale, en préservant la qualité de vie tout en structurant son développement.

Une transition écologique ou la gestion au quotidien des déchets ménagers et du tri sélectif est au cœur de nos préoccupations. Leur traitement est coûteux : collecte, recyclage, incinération... Il faut avant tout les éviter! Les collectivités et leurs habitants doivent modifier leurs comportements, en consommant de manière plus responsable, afin d'économiser les matières premières et réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.

Notre Communauté de communes va continuer sa transition pour améliorer chaque jour les services qui vous sont rendus et en créer de nouveaux en lien étroit avec les communes.

Marc Maisonneuve

Président de Sumène Artense communauté

RENCONTRER

Louis Gratel

*Un nouveau Directeur Général des Services
a pris ses fonctions à Sumène Artense
communauté au printemps 2023*



Quelles sont les principales étapes de votre parcours professionnel ?

L.G. : Après un DUT Gestion des entreprises et des administrations, une licence professionnelle Finances et comptabilité, j'ai suivi un master en IUP Management et en Droit public et gestion des collectivités locales à l'IADT. Ce sont ensuite douze années que j'ai passées à la Communauté de communes Pays de gentiane, essentiellement en tant que chargé de développement territorial. Puis ma décision a été de revenir encore plus près du territoire dont je suis originaire en intégrant Sumène Artense communauté en 2021, sur un poste en lien étroit avec mon prédécesseur.

Le service public est pour moi un vrai choix professionnel, dans lequel je trouve du sens, plus encore sur des territoires ruraux comme le nôtre où la collectivité a un rôle indispensable de développeur du territoire, en complément d'initiatives privées.

Je suis fier aujourd'hui d'avoir pu concilier un choix d'études et contribuer au développement de ce territoire, plein d'intérêt et dont les atouts sont à valoriser.

Comment peut-on expliquer le rôle d'un Directeur Général des Services pour une collectivité comme Sumène Artense ?

L.G. : Le DGS intervient sur plusieurs plans. Il est présent auprès des élus pour mettre en œuvre de manière vertueuse les politiques décidées par les élus : les appliquer avec bon sens et discernement, en sécurisant les procédures, notamment au niveau juridique.

Il a aussi dans ce sens un rôle de manager au quotidien en faisant l'interface entre les élus et les agents, pour Sumène Artense c'est un peu plus de 40 personnes.

Le volet de veille et prospective est aussi essentiel : se tenir au courant des évolutions législatives et régle-

mentaires et imaginer les projets sur le long terme, anticiper les compétences à venir et orienter les équipes dans ce sens là.

Nous avons la chance d'avoir une équipe qui est bien structurée, mon rôle est d'avoir une vision transversale dans le cadre de nos compétences et de coordonner cette quarantaine d'agents qui représentent une vraie richesse. Ce sont eux qui sont sur le terrain, qui déploient les actions, et qui permettent une véritable capacité d'intervention.

Le DGS établit aussi des relations de travail et de confiance avec les différents partenaires (services de l'État, les communes, la Région et le Département, l'Europe), essentielles pour les développements de projets, potentiels financements, actes administratifs, etc.

Quel est le projet emblématique de Sumène Artense ?

L.G. : À mon sens, c'est vraiment le PLUi qui va nous permettre de structurer le territoire à long terme et se donner les moyens de développement que les élus souhaitent mettre en place.

Ce document mettra aussi en cohérence tous les projets de développement prévus pour le

territoire, dont nous pouvons citer le projet phare : le Pôle Enfance Jeunesse où 2 millions d'euros vont être investis.

Jusqu'à présent le choix a été fait de ne pas avoir de projet de territoire formalisé. En fait, le projet de territoire se dessine à travers le PLUi. Structurer nos projets, les anticiper et garder les lignes directrices que se sont donnés les élus. Réussir le défi du PLUi, c'est réussir un projet de territoire : bien vivre en Sumène Artense. Pour avoir des conditions de vie au moins aussi bonnes qu'actuellement, le défi des déchets, des services publics à la population, l'urbanisme et bien d'autres thématiques imbriquées dans le PLUi devront faire l'objet de choix et actions déterminants pour notre territoire.

*" Réussir le défi du Plan
Local d'Urbanisme
intercommunal, c'est
réussir un projet de
territoire : bien vivre
en Sumène Artense. "*

SE TENIR INFORMÉS

Sumène Artense
COMMUNAUTÉ

21, rue du Calalet - 15240 Saignes
contact@sumene-artense.com - 04 71 40 62 66

Accueil : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Le mercredi de 9h à 12h

Sumene-artense.com

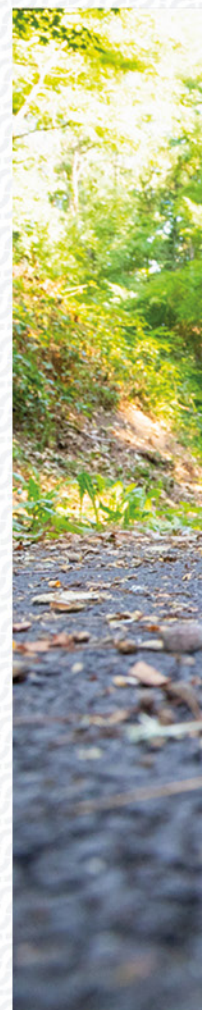


Retour en images



Le portage des repas en Sumène Artense

Un service où la demande augmente avec près de 100 repas servis par jour au domicile des personnes âgées ou en difficulté. Les livraisons sont assurées par 4 agents de Sumène Artense communauté.



Spectacle « L'Odyssée »

Plus de 350 personnes (séances scolaires et tout public confondues) ont pu redécouvrir le mythe d'Homère dans l'adaptation moderne, subtile et rock de la compagnie *Tire pas la nappe*.

REVOIR



Actions des services techniques

Les services techniques ont en gestion l'entretien des infrastructures et espaces verts de Sumène Artense communauté. L'entretien et la réhabilitation des entrées de la Piste verte et de l'aménagement de la gare de Saignes ont par exemple été réalisés dernièrement.



Réunions publiques du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les phases Diagnostic et PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont été présentées aux habitants (en savoir plus : p.14-15)



Transmission

Les élèves de l'école d'Ydes ont pu (re)découvrir la vie d'une ferme et la fabrication du Cantal lors d'une visite de la ferme Teyssandier au Monteil.



➤
**Atelier théâtre
du collège d'Ydes**

Des élèves de 6^e ont eu une semaine pour s'immerger dans l'univers du théâtre : écrire, mettre en scène, répéter et jouer devant le public du festival C'mouvoir.



◀
**Signature de l'Opération de Revitalisation
du Territoire "Sumène Artense"**

En présence de Laurent Buchailat, Préfet du Cantal, Amélie De Sousa, Sous-Préfète de l'arrondissement de Mauriac, Bruno Faure, Président du Conseil départemental du Cantal, des élus de Sumène Artense et des agents de différents services de l'État.
En savoir plus : p.16.



▲
Sensibiliser les plus jeunes sur la question du réemploi et du tri

Une convention de partenariat a été signée avec la Ressourcerie d'Antignac pour sensibiliser les plus jeunes sur la réutilisation d'objets de seconde main. Une intervenante a fait des animations à l'école de Sauvat sur le tri des déchets.





**9^e édition du Festival C'mouvoir
à Champs-sur-Tarentaine
les 23, 24 et 25 juin 2023**

Concerts, poésie, spectacles,
ateliers, marché d'artisanat,
jeux : la 9^e édition a fait vivre
au public venu nombreux une
expérience humaine et culturelle
unique sur le village-festival.



À deux pas de chez vous



À chaque numéro, nous mettons en avant les dispositifs qui peuvent faciliter votre quotidien : habitat, mobilité, action sociale ou toute information qui se passe à deux pas de chez vous...

Point conseil budget à l'Espace France services

Face à des questions ou problèmes budgétaires (retard de paiement dans les factures, soucis de banque, de pension alimentaire, retraite, frais bancaires, etc.) une conseillère reçoit gratuitement les personnes qui le souhaitent lors d'un rendez-vous confidentiel et gratuit proposé par l'Udaf 15.

Prochaines permanences à l'Espace France services de Sumène Artense (4 rue du Docteur Basset à Ydes) : les 7 août, 11 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre de 9h à 12h, sur rendez-vous auprès des agents France services au 04 71 40 87 31 ou à msap@sumene-artense.com.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, emploi, accompagnement au numérique, fiscalité, logement, etc., les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien.

L'Espace France service de Sumène Artense connaît une fréquentation importante, permettant à de nombreuses personnes d'être aidées sur de nombreuses démarches.



Les bus Région vous transportent !

Géré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département dispose d'une trentaine de lignes de cars qui sillonnent le Cantal.



- **Ligne C24** SAINT-FLOUR > NEUSSARGUES > RIOM > BORT-LES-ORGUES (avec arrêts notamment Antignac, Vebret et Bort-les-Orgues) Ticket 1,50 €
- **Ligne C36** SAIGNES > MAURIAC > AURILLAC (avec arrêts notamment à Ydes et Bassignac) Ticket 1,50 €
- **Ligne C38** CHAMPAGNAC > YDES > AURILLAC (avec arrêts notamment à Ydes et Bassignac) Ticket 1,50 €
- **Ligne P47** MAURIAC > CLERMONT-FERRAND (avec arrêts notamment à Lanobre, Ydes et Bassignac) Ticket 3 €
- **Ligne C35** CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL > LANOBRE > BORT-LES-ORGUES > MAURIAC (avec arrêts notamment à Lanobre, Ydes et Bassignac) Ticket 1,50 €
- **Ligne P50** SAINT-GÈNES-CHAMPESPE > BORT LES ORGUES (avec arrêts notamment à Trémouille et Champs-sur-Tarentaine-Marchal) Ticket 3 €

Horaires, tarifs, abonnements sur :
<https://www.laregionvoustransporte.fr/toutes-les-lignes/cantal>




Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Cette opération est un dispositif qui vise à soutenir financièrement les propriétaires occupants et bailleurs du territoire souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement (rénovation énergétique, adaptation du logement pour le maintien à domicile, remise aux normes de logements insalubres).

Pour bénéficier d'un accompagnement (gratuit) pour vous assister dans le choix des travaux à réaliser et le montage de dossiers de subventions, vous pouvez vous rendre à l'une des permanences avec un conseiller :

- **18 juillet** : 10h30 - 12h :
Champagnac (mairie)
- **1^{er} août** : 10h - 12h :
Espace France services Ydes
- **22 août** : 10h30 - 12h :
Saignes (mairie)
- **5 septembre** : 10h - 12h :
Espace France services Ydes
- **19 septembre** : 10h30 - 12h :
Lanobre (mairie)
- **3 octobre** : 10h - 12h :
Espace France services Ydes
- **17 octobre** : 10h30 - 12h :
Vebret (mairie)
- **7 novembre** : 10h - 12h :
Espace France services Ydes
- **21 novembre** : 10h30 - 12h :
Champs-sur-Tarentaine-Marchal (mairie)
- **5 décembre** : 10h - 12h :
Espace France services Ydes
- **19 décembre** : 10h30 - 12h :
Antignac (mairie)

 **Prise de rendez-vous conseillée au**
04 71 45 62 12 - 06 71 13 44 06
habitat15@octeha.fr

En chiffres

218
logements visités

113
dossiers subventionnés
par l'ANAH

74
dossiers subventionnés
par Sumène Artense
communauté

64 %
des dossiers agréés pour des
ménages « très modestes »

1 192 709 €
d'aides engagées par l'Anah

131 506 €
d'aides engagées
par Sumène Artense
communauté


30
Logements agréés

Pourcentage de subventions :
en moyenne

49%
du montant total
(Montant des travaux générés
en 2022 : plus de 1 317 282 € HT
engagés (la plupart réalisés par des
artisans locaux))

Aide à l'achat d'un vélo électrique

En plus des aides accordées par l'État pour l'achat d'un vélo électrique neuf (en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>), Sumène Artense communauté accorde une aide supplémentaire de maximum 100 € sous certaines conditions.

 **Infos sur [sumene-artense.com](https://www.sumene-artense.com)**
ou demander un dossier au 04 71 40 62 66
ou à contact@sumene-artense.com



↳ Résidence artistique

SUMÈNE ARTENSE : un lieu d'inspiration et de créativité pour Cécile Gambini

Cécile Gambini, talentueuse illustratrice et auteure de livres, fait escale en Sumène Artense pour une résidence d'artiste captivante. Son œuvre, inspirée par le territoire, sera visible à travers une exposition à ciel ouvert réalisée le long de la piste verte à découvrir dès octobre 2023.

Cécile Gambini, illustratrice et auteure de livres jeunesse débarque en Sumène Artense pour une résidence d'artiste, qui, comme chaque année, donnera lieu à une exposition grand format et à ciel ouvert sur la Piste des Arts. Cécile Gambini ira à la rencontre des habitants de Sumène Artense, à travers des ateliers auprès de différents publics.

Cécile Gambini a étudié à l'école des Beaux-Arts d'Aix-en-Provence et à l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg. Elle écrit et illustre des livres pour enfants depuis 1997 et expose ses œuvres.

L'illustratrice que nous recevons aime les anciennes gravures et vieilles photos, les typographies anciennes et aime se raconter une histoire à travers ces fragments jusqu'à ce que naisse un dessin, une peinture sur bois, une œuvre aux techniques mixtes ou un objet en céramique.

Son projet en Sumène Artense est de travailler sur la faune et la flore présentes sur le territoire et de réaliser une galerie de portraits de la faune locale, mis en scène et habillés à la façon des botanistes du 19^{ème} siècle, grands portraits d'animaux imaginés à travers peut-être des portraits d'habitants d'ici, d'aujourd'hui ou d'autrefois... un moyen visuel de faire une critique de la société en décalant le propos, à la manière de Jean-Jacques Granville dont les planches de dessin regorgent d'animaux aux postures



humaines. Il sera aussi question pour elle de redonner un autre statut à une nature parfois négligée.

Pour Cécile Gambini, l'imaginaire commence dans le réel, dans l'histoire et la mémoire des objets et il se compose aussi dans la poésie, les jeux de mots. Son travail de création se poursuit durant cet été pour aboutir en septembre 2023 à une exposition de ses œuvres reproduites en grand format le long de la Piste verte (à Verchalles - Vebret, Ydes - Pôle location et Parensol - Bassignac). D'ici là, l'exposition « La tectonique des pages » de l'artiste et magicien de la technique pop-up Philippe UG est visible jusqu'à fin août.

Une exposition à découvrir à pied ou en vélo !

La Piste verte fait 14 km au total et est interdite aux véhicules motorisés. Elle est aménagée sur une ancienne ligne de chemin de fer. Il est possible de l'emprunter à pied, en vélo, en trottinette, en rollers sans trop d'effort puisque son dénivelé est faible. Très bien sécurisée, elle permet de se balader avec des enfants. Le cheminement est libre, le départ peut se faire de n'importe où, dans le sens que l'on veut.



↳ Tourisme

LE CARNET DU VOYAGEUR en Sumène Artense

Randonnées, activités de pleine nature, visites culturelles, services... autant de thèmes que vous retrouverez dans le nouveau guide édité par l'office de tourisme Sumène Artense. À proximité de chez vous, découvrez un terrain de jeu exceptionnel et redécouvrez les trésors cachés de votre territoire !

Le saviez-vous ?

Par son statut (Etablissement Public Industriel et Commercial - EPIC), l'office de tourisme bénéficie d'une autonomie financière et administrative. Ses recettes proviennent d'une subvention communautaire annuelle (140 000 € en 2023), du reversement de l'intégralité de la taxe de séjour, mais aussi de ses fonds propres : adhérents, boutique, location de vélos...

LE SPORT AUPRÈS DES JEUNES : un enjeu de santé publique majeur

Le plaisir de bouger s'apprend dès le plus jeune âge et est bénéfique à tous les âges de la vie. Sumène Artense communauté favorise l'activité physique auprès des jeunes : bien grandir et s'épanouir, gagner en confiance et en autonomie, mais aussi faire des adultes de demain en bonne santé.



La sédentarité est un phénomène de plus en plus répandu dans notre société qui peut avoir de graves conséquences sur la santé (risques de développer des maladies chroniques et certains cancers). Face à cet enjeu de santé publique majeur et pour prévenir ces maladies, il est essentiel d'encourager les jeunes à adopter un mode de vie actif, qui inclut la pratique régulière d'une activité physique. Le plaisir de bouger s'apprend donc dès le plus jeune âge et est bénéfique à tous les âges de la vie. L'association Accès santé Nord Cantal et l'animateur jeunesse de Sumène Artense sont intervenus le 31 mars à Ydes pour sensibiliser et convaincre les collégiens de prendre soin de leur santé en cliquant moins et en bougeant plus. Les bonnes habitudes prises chez les enfants et les ados pour un mode de vie actif sont essentielles pour qu'elles persistent ensuite dans leur vie d'adulte, leur donnant la possibilité d'être en bonne santé plus longtemps.

La pratique régulière d'une activité sportive contribue également au bien-être psychologique des jeunes, en leur offrant l'occasion de se sociabiliser, de se fixer des objectifs et de développer leur estime de soi.

Afin d'encourager la pratique sportive chez les jeunes, le service jeunesse de Sumène Artense communauté a organisé plusieurs temps forts ces derniers mois : journée sportive le 11 juin à Ydes, journées escalade proposées aux écoles sollicitant le mur d'escalade mobile (équipement communautaire), événement sportif « Tous en piste ! ».

Journées escalade

Après avoir bénéficié du mur d'escalade mobile (équipement communautaire) dans leurs cours pendant un mois, les élèves de CM1 de l'école d'Ydes et de CM2 de l'école de Lanobre ont pu s'initier en milieu naturel à Auteroche (Le Monteil) avec Vincent Terrisse (encadrant escalade) et leurs enseignants. Une visite de la ferme Teyssandier proche du site d'escalade était également au programme de cette journée.

Journée sportive

60 élèves se sont réunis au village vacances de Vendes à Bassignac pour une journée sportive avec un programme sportif riche : course d'orientation, jeux de balles, ... l'occasion pour les élèves du territoire de découvrir de nouvelles activités et de se rencontrer puisque les élèves de Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Vendes, Sauvat et Saignes ont été mélangés pour former des équipes inter-écoles.

Tous en piste !

« Tous en Piste » est un événement gratuit qui a rassemblé le 10 juin dernier une centaine de personnes au Bois de Lempre (à Champagnac) autour d'activités liées à la pratique du vélo (courses et parcours, initiations au vélo électrique, spectacle de VTT acrobatique). D'autres animations (ventrigriss, mur d'escalade, structures gonflables et soirée mousse) ont fait le bonheur des petits et des adolescents. Les jeunes de Sumène Artense, notamment les adhérents de la junior association Auver'bike, ont établi en amont le programme de l'événement avec l'animateur jeunesse de Sumène Artense et se sont occupés d'une course chronométrée sur le Bike Park et d'une tombola le jour J.

Cantal Tour Sport

L'événement organisé par le Conseil départemental du Cantal revient sur le territoire Sumène Artense le 20 juillet pour une édition 2023 avec des activités sportives et variées autour du lac à Lastiouilles.

Infos : <https://www.cantal.fr/cantaltoursport/>

Une navette gratuite pour que les ados participent à cette journée sera mise en place (au départ d'Ydes)

Infos au 04 71 40 62 66

ou à jeunesse@sumene-artense.com

LA MICRO-FOLIE ARRIVE SUR LE TERRITOIRE : pour une culture mobile, accessible et interactive

Alors que les musées sont souvent situés en ville, Sumène Artense se dote d'une Micro-folie pour offrir aux habitants un accès aux trésors des plus grandes institutions culturelles grâce à un musée numérique et interactif.



Retrouver les chefs d'œuvres des musées nationaux et les dernières innovations numériques à votre porte sera bientôt possible : à partir de septembre 2023, une Micro-folie itinérante sur le territoire de Sumène Artense sera proposée dans un premier temps dans les écoles et collèges. La Micro-folie s'ouvrira ensuite aussi à tous les habitants : visite guidée ou libre du musée numérique, réalité virtuelle...

Porté par La Villette et le Ministère de la Culture, ce projet déployé à l'échelle nationale sur les territoires adhérents a été pensé pour être mobile. Le matériel facilement déplaçable et interactif permettra de porter des actions culturelles sur l'ensemble de Sumène Artense. Il sera animé par un médiateur culturel au travers d'ateliers ludiques et variés, renouvelés selon les collections sans cesse enrichies par les musées adhérents.

Que trouve-t-on dans une micro-folie ?

- Un "Musée numérique" équipé de plusieurs écrans et de tablettes pour un accès à des milliers de chefs-d'œuvre... une galerie d'art dématérialisée inédite !
- Une médiathèque/ludothèque, un espace ludique et convivial propice à l'accueil des activités proposées avec un espace lecture, des jeux. Pour affiner la proposition de la Micro-folie et en cohérence avec la politique culturelle de Sumène Artense tournée vers la jeunesse, du matériel sensoriel et jeux seront à disposition des tout-petits (0-3 ans) dans un espace adapté : igloo sensoriel, tableaux lumineux, colonne à bulles, ...).
- Un espace de réalité virtuelle : un lieu doté de casques de réalité virtuelle et de contenus immersifs à 360°.

Le défi de l'Art pour tous :

+ de 2 500 œuvres

12 établissements nationaux fondateurs (Centre Pompidou, musée du Louvre, musée du Quai Branly, RMN Grand Palais, Universcience, festival d'Avignon,...)

INAUGURATION de la Micro-folie

**le samedi 14 octobre au centre
socioculturel de Saignes**
Ouverture au public à 16h

**Suivie du spectacle "Rites" de la
compagnie Propos à 17h.**

Dans le cadre du Micro-festival

Pour en savoir plus :

Sumène Artense communauté
04 71 40 62 66

 culture1@sumene-artense.com
sumene-artense.com

À GRANDS PAS VERS UN ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL POUR DÉBUT 2024

Le projet d'ouverture d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) intercommunal est en pleine progression : un mode de garde pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Cette initiative vise à offrir aux enfants de Sumène Artense un espace stimulant et adapté où ils pourront s'épanouir tout en s'amusant. On fait le point sur l'avancement du projet...

À l'heure actuelle, deux accueils de loisirs sont présents sur le territoire (Ydes et Champs-sur-Tarentaine/Saignes), gérés par les communes jusqu'à la fin d'année 2023. À compter de janvier 2024, ce sera un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal géré par Sumène Artense communauté qui accueillera les enfants en période extrascolaire. La gestion des mercredis en période scolaire reste pour le moment sous la gestion des communes.

Afin de préparer l'ouverture prochaine de l'accueil de loisirs intercommunal (vacances de février 2024), Sumène Artense communauté travaille à l'organisation prévisionnelle de ce futur accueil de loisirs : recrutement d'un poste de direction, recrutement d'animateurs, organisation générale (périodes et horaires d'ouverture, transport, repas...).

Dans un premier temps, des bâtiments communaux accueilleront le centre de loisirs (Ydes) et la garderie les matins et soirs (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), avant l'ouverture du Pôle enfance jeunesse intercommunal prévue pour le printemps 2025.



i Des informations vous seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du projet d'ouverture de l'accueil de loisirs : par courrier, sur le site internet et les réseaux sociaux de Sumène Artense communauté.

Pour tout renseignement : Amélie Vial, chargée de mission ALSH, 06 76 93 19 97, alsh@sumene-artense.com

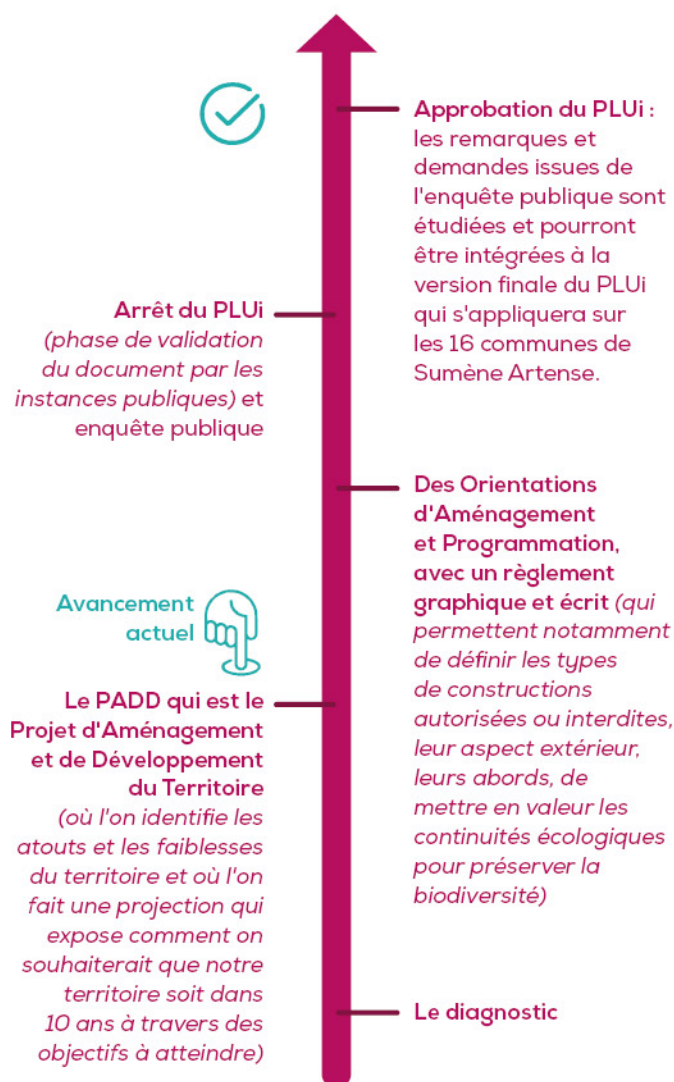
- Ydes : 04 71 40 82 51 | www.ydes.fr
- Champs-sur-Tarentaine : 04 71 78 72 75 www.champs-marchal.org
- Saignes : 04 71 40 62 80 | saignes15.fr

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : dessiner le territoire de demain

Début 2023, se sont tenues trois réunions publiques sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Futur document d'urbanisme de référence, il sera aussi considéré comme un projet de territoire puisque la ligne directrice de travail est : comment sera et comment veut-on que notre territoire soit dans 10 ans ? Cette question implique que les perspectives d'évolution de notre territoire soient imaginées dès aujourd'hui.



Grandes étapes du PLUi



P = Plan : planifier, programmer, dessiner, décider

L = Local : échelle de l'habitat tout en respectant les échelles associées, urbanisme à la parcelle (voir encadré ci-contre « L'emboîtement d'échelles »)

U = Urbanisme : construire, occuper l'espace

I = Intercommunal

Concrètement, les habitants seront confrontés à terme au PLUi à chaque demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, etc.), toujours par le biais d'un formulaire CERFA qui sera instruit en fonction du règlement préétabli par le PLUi et son zonage. Quatre types de zones sont cartographiées : U pour "Zone urbaine", AU pour "Zone À Urbaniser", A pour "Zone Agricole" et N pour "Zones naturelles" réglementant donc les parcelles qui peuvent être construites ou non.

En plus de répondre à la question de "Où est-ce-que je peux construire", le PLUi répondra également à la question "Comment est-ce-que je peux construire ?". C'est la partie écrite du règlement qui répondra à cette question : quelles sont les catégories de constructions autorisées et quels sont les aspects de la construction autorisés (par exemple les teintes préconisées pour les matériaux de toiture). Cette attention aux aspects de la construction permettra d'être dans la continuité de ce qui fait notre identité et de protéger les éléments patrimoniaux au sens large (chapelles, puits, fournils, réseaux de murets en pierre sèche, arbres remarquables, réseaux de haies).

Le PLUi répond aussi à des objectifs communs au niveau national (notamment du code de l'urbanisme et de l'article L101.2) qui donne la feuille de route. Il prévoit entre autres la mixité des fonctions : comment peut-on sur une même zone : habiter, avoir des activités économiques (commerce, services, artisanat, ...), des équipements, etc. dans une logique de répartir ces activités de manière équilibrée et de diminuer aussi les déplacements motorisés.

"L'emboîtement d'échelles"

Sur un même territoire plusieurs couches d'information sont à considérer. Cela signifie par exemple que sur une zone géographique précise, le règlement du PLUi devra répondre aux exigences de la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, à la loi littoral (du fait de la proximité pour certaines communes du lac de Bort-les-Orgues), au SCoT Haut Cantal Dordogne, en plus des règles globales définies pour le territoire Sumène Artense.

Le PLUi est élaboré avec les élus communautaires : ce sont eux qui après avoir pris connaissance des caractéristiques du territoire et des enjeux écologiques prendront des décisions concrètes en termes de règles de construction pour maintenir l'attractivité de notre territoire. Des réunions publiques ont eu lieu début 2023 sur l'étape Diagnostic et une réunion publique s'est tenue début juin pour la présentation aux habitants du Projet d'Aménagement et de Développement du Territoire (PADD).

 **Retrouvez les grandes étapes et les présentations du PLUi sur sumene-artense.com > Développement > PLUi**

Une fois le PLUi élaboré et en vigueur, celui-ci pourra être modifié pour que des projets présentant un intérêt pour la collectivité et respectant ce qui a été défini dans le PADD puissent être établis sur une zone constructible (après modification du PLUi). À noter que les zones constructibles sont définies en fonction du besoin en logements (après considération des logements vacants). La participation des habitants est aussi essentielle puisqu'il est demandé aux habitants ayant des projets économiques de les faire remonter dès à présent pour qu'ils puissent être pris en compte au moment de l'élaboration du zonage : par l'intermédiaire de leur commune ou directement à Sumène Artense communauté.

 **Contact : 04 71 40 62 66**
contact@sumene-artense.com



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été présenté au public le 1^{er} juin

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les objectifs à atteindre en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de développement économique et social, d'équilibre entre les différentes fonctions urbaines (logements, activités économiques, équipements, espaces verts, etc.), et de mobilité. Il permet de définir les grandes orientations de la politique de l'urbanisme, et sert de cadre de référence pour les décisions en matière de gestion de l'espace.

Les grandes orientations du PADD sont de mettre l'humain au cœur du territoire :

→ Un territoire des proximités et des solidarités

Sumène Artense communauté souhaite avoir la capacité d'apporter localement des réponses aux habitants, travailleurs et touristes, en matière : de logements, d'emploi, d'équipements, de commerces, de services, de mobilité... en favorisant les proximités et en se préoccupant des besoins de tous, c'est-à-dire en favorisant également les solidarités.

→ Le territoire du bien vivre : la qualité du cadre de vie comme projet de développement

La qualité de vie intègre la qualité des logements, un environnement préservé et mis en valeur, un territoire riche de son patrimoine naturel comme culturel et de ses paysages, un aménagement de qualité encouragé. Bien-vivre... cela s'adresse aux habitants mais aussi aux touristes (en favorisant un développement touristique de qualité).

→ Un territoire qui structure son développement

Les communes et Sumène Artense communauté s'organisent collectivement pour prendre en main l'avenir du territoire à travers la mise en place de projets phares, la recherche d'un habitat de qualité, le développement d'équipements culturels et sportifs, la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique.

L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE « SUMÈNE ARTENSE » : un nouvel élan pour les centre-bourgs

Étape déterminante pour l'avenir de notre territoire, la signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire « Sumène Artense » a eu lieu le mardi 13 juin à Ydes.

En présence de Laurent Buchaillat, Préfet du Cantal, Amélie De Sousa, Sous-Préfète de l'arrondissement de Mauriac, Bruno Faure, Président du Conseil départemental du Cantal, des élus de Sumène Artense et des agents de différents services de l'État, la signature de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pose un cadre stratégique pour le développement de « Sumène Artense » et de ses centres-bourgs.



La commune d'Ydes et Sumène Artense communauté se sont engagées conjointement dans le dispositif Petites Villes de Demain. Il se matérialise par une Opération de Revitalisation du Territoire : un nouvel outil à disposition des collectivités locales qui explore des thématiques diverses : habitat, urbanisme, économique et social, culture et patrimoine, ..., pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des territoires.

L'Opération de Revitalisation du Territoire se formalise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale Ydes, et d'autres communes membres volontaires. L'État et ses établissements publics sont également signataires du dispositif. Les centres-bourgs de Champs-sur-Tarentaine, Champagnac, Lanobre et Saignes ont saisi l'opportunité d'intégrer cette opération de revitalisation.

Une dévitalisation s'observe sur le territoire par de nombreuses façons, plus ou moins marquée selon les communes : hausse de la vacance de logement, développement d'habitat insalubre, multiplication de bâtiments à l'abandon, développement excessif de l'usage de l'automobile (avec un recul des déplacements à pied ou à vélo), dégradation des espaces publics, déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, locaux commerciaux vacants, difficultés d'accès aux soins et aux services.

Ces processus interagissent ensemble et il est difficile d'y remédier individuellement : une réflexion collective à l'échelle du territoire doit être engagée sur un temps long. C'est la raison pour laquelle la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire regroupe les collectivités, l'État et le Conseil départemental comme signataires, et associera l'ensemble des partenaires et porteurs de projets publics et privés en phase de déploiement opérationnel.

Un diagnostic de territoire a été réalisé, à la fois sur la base d'observations sur le terrain mais également par le biais d'une enquête habitants.

GRANDES ORIENTATIONS ET ACTIONS DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE :

Améliorer le cadre de vie des habitants : mise en place d'un vrai service autour de la petite enfance et jeunesse grâce à la création d'un pôle enfance jeunesse à Ydes ; création d'une antenne de l'École de Musique du Haut Cantal à Saignes ; réhabilitation énergétique et qualitative du gymnase de Saignes.

Développer la mobilité et les connexions : étendre la Piste verte et sa connexion entre les centres-bourgs.

Mettre en valeur les formes urbaines et le patrimoine : réhabilitation de la friche du carreau de la mine à Ydes ; Micro-folie, (musée numérique itinérant en partenariat avec La Villette à Paris), qui se déplacera dans chaque commune.

Favoriser un développement économique équilibré : recrutement d'une manager de commerce afin de développer le lien entre les acteurs économiques du territoire (à travers les associations de commerçants par exemple) et qui apporte un appui technique et méthodologique à la création, transmission-reprise et développement des entreprises.

Redynamiser l'habitat et les logements dans les centres bourgs : l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui permet d'octroyer des aides aux propriétaires occupants et bailleurs souhaitant réaliser des travaux dans leur logement.

L'Opération de Revitalisation du Territoire intégrera les projets des communes concernées, de Sumène Artense communauté et actera également la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (voir page 9) jusqu'à fin 2024 avec la mise en place d'un comité de suivi spécifique.

STIMULER L'ÉCONOMIE LOCALE : une compétence communautaire au service du développement !

Sumène Artense communauté s'implique dans le domaine économique en soutenant l'activité locale. Elle encourage l'installation et la reprise d'entreprises, le développement du tourisme, la création d'emplois et la promotion des commerces et activités de proximité. Des dispositifs d'accompagnement et d'aides sont proposés aux entrepreneurs, à travers notamment le travail d'une manager du commerce qui favorise le développement économique à travers ses missions.

INTERVIEW Mélodie Merson



Manager du commerce en trois mots, ce serait quoi ?

Mélodie Merson : Développement, accompagnement et réseau.

Un manager du commerce apporte une aide et un accompagnement aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, mais concrètement cela passe par quoi ?

Concrètement c'est prendre contact avec un porteur de projet ou entrepreneur, cibler ses besoins, ses attentes, et y répondre au mieux : soit en l'accompagnant sur certains sujets (les dossiers de subvention de Sumène Artense communauté, l'aider sur des questions d'organisation ou de réseaux sociaux), soit en le mettant en relation avec d'autres personnes cibles comme les mairies, les consulaires : CCI, CMA, France Active Auvergne, etc.

Le quotidien d'une manager du commerce, c'est quoi ?

Mon quotidien, c'est beaucoup d'administratif (prendre connaissance des nouveaux régimes d'aides, s'inspirer d'actions réussies sur d'autres territoires qui fonctionnent, répondre aux questionnements des entrepreneurs, traiter les demandes de subventions, etc.

C'est aussi être en relation avec les élus de la commission économie pour faire des points réguliers et faire passer les demandes

Je tiens également à jour un observatoire du commerce : un outil pour cibler l'existant, les besoins, et la vacance commerciale.

Rencontrer les commerçants, artisans, entrepreneurs me permet de prendre des nouvelles, échanger sur leurs problématiques ou voir les entreprises qui ont des projets.

Quels sont les outils essentiels selon vous pour dynamiser le commerce sur notre territoire ?

Une des solutions est par exemple redynamiser les associations de commerçants, qui sont essentielles : quand il y a une bonne cohésion entre les commerçants les clients le ressentent... et c'est toute l'ambiance générale du centre-bourg qui en bénéficie. Les commerçants peuvent créer un dynamisme par leurs actions, leurs animations.

Dynamiser le commerce est aussi favorisé par la mobilisation des élus sur la vacance commerciale, d'où la mise en place d'un fonds de concours en faveur du commerce (voir encadré ci-contre).

Une boutique éphémère à Saignes

Une boutique a ouvert ses portes pour la saison estivale au 15, place de l'église à Saignes. Une adresse à ne pas manquer cet été !

Un tiers lieu à Champs-sur-T.

Ouverture depuis le 1^{er} juillet d'un tiers lieu sur la place de Champs-sur-Tarentaine : exposition, vente, ateliers, stages. Lieu géré par le GRoupement Artisanal des Métiers d'Art du Cantal, avec le soutien de Sumène Artense communauté et la municipalité de Champs-sur-T.-M.

Un restaurant à Vebret

Ouverture du restaurant Le Saint Louis dans le centre-bourg dans des locaux aménagés par la mairie de Vebret.

Nouveau ! Un règlement d'aides économiques pour les professionnels du tourisme afin de favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques. Infos : Office de tourisme Sumène Artense : 04 71 78 76 33
Sumène Artense communauté : 06 49 56 64 93 - 04 71 40 62 66

Fonds de concours pour le maintien ou la création d'activités commerciales de proximité

Aide financière accordée par Sumène Artense communauté aux communes de son territoire dans le cadre de projet d'achat, de construction ou réhabilitation de locaux à destination commerciale afin de stimuler la revitalisation de nos centres-bourgs.



↳ Gestion des déchets

Plage sans poubelles : tous responsables de nos déchets !

Pour une gestion responsable des déchets produits par chacun de nous, la plage de Lastioulles ne sera plus équipée de poubelles. Les visiteurs sont invités à repartir avec les déchets et emballages qu'ils ont pu apporter dans leurs paniers de pique-nique ou sacs de plage. Si la plage en elle-même ne possède plus de poubelles, des bacs à ordures ménagères sont situés à proximité des colonnes de tri (pour les emballages, les papiers et les verres) au niveau du camping (à 500 mètres en haut de la plage).

↳ Ordures ménagères

Refus de collecte

Un ruban adhésif avec la mention « Refus de collecte » et avec le numéro téléphonique de Sumène Artense communauté est apposé sur certains bacs des ordures ménagères pour inviter les mauvais trieurs à faire des efforts. Les agents ne videront pas les conteneurs dans lesquels se trouvent des déchets qui pourraient être valorisés par le tri sélectif ou à la déchetterie. Exemples de cas rencontrés où le bac a été refusé à la collecte :

- Présence de cartons bruns (à déposer en déchetterie)
- Bac sale (le nettoyage est à la charge des usagers)
- Présence de déjections animales déposées en vrac
- Animaux morts
- Objets ou petit électroménager devant aller en déchetterie
- Ordures ménagères mises en vrac dans le bac, sans sac (problème de salubrité publique)
- Présence d'emballages plastiques, métalliques, verre ou papier qui sont jetés avec les ordures ménagères au lieu d'être déposés à un point de collecte.
- Présence de produits dangereux (risque pour les agents de collecte)

Si vous êtes dans la situation où votre bac n'a pas été collecté, nous vous invitons à retirer et trier correctement les éléments qui ne devraient pas être présents. Votre bac sera collecté la semaine suivante.

📞 En cas de questions, vous pouvez contacter le 04 71 40 62 66 ou contact@sumene-artense.com



📄 Le règlement qui affirme l'obligation du tri à la source et la valorisation de sept flux de déchets (qui sont le papier/carton, le métal, le plastique, le verre, le bois, le plâtre et les fractions minérales) peut être consulté sur : https://www.sumene-artense.com/collecte-des-ordures-menageres-sumene-artense_fr.html



↳ Tri des déchets

Nouveaux points de collecte

L'extension des consignes de tri des déchets prévoit le déploiement de nouveaux points de collecte : des colonnes de tri ont été installées à Cheylade (Lanobre), à Journiac (Beaulieu) et à Sarran (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) et d'autres sont prévues sur d'autres communes.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) impactée par la hausse du coût de traitement des déchets



Le coût lié aux ordures ménagères connaît depuis quelques années une hausse importante (Taxe Générale sur les Activités Polluantes reversée à l'État, coût de l'incinération, ...), trop importante pour être compensée par les recettes liées au tri : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été augmentée de 1,5 % afin de planifier un budget de ce service contraint à l'équilibre.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri facilite le geste de tri des déchets : les habitants sont appelés à trier davantage de déchets. Les premiers chiffres montrent que davantage d'emballages, papiers et verre ont été collectés dans les colonnes de tri et que la part des ordures ménagères déposée dans le bac des ordures ménagères résiduelles a commencé à diminuer. Cela signifie que plus de matières seront recyclées en définitive grâce au tri quotidien réalisé par les habitants.



Emballages
plastiques / métal /
cartons :
+ 43 %



Verre :
+ 25 %



Résiduel :
- 5 %

Ces chiffres sont encourageants mais montrent qu'il reste encore des efforts à faire pour réduire les tonnages d'ordures ménagères résiduelles afin de remplir les objectifs fixés par la loi et le schéma directeur du SYTTOM19 dont nous dépendons.

Comparaison des chiffres issus de la période des 4 à 5 premiers mois de 2022 et 2023

Si je trie + et composte, que reste-t-il dans ma poubelle ?

Déchets d'hygiène : mouchoirs, couches, cotons-tiges, lingettes - serviettes et tampons (attention à ne pas les jeter dans les toilettes), masques, etc. vont dans la poubelle ordinaire.

Et aussi : les brosses à dent, stylos, tubes de colle ainsi que les éponges usagées, les mégots, la vaisselle cassée, bouchons de liège, joints de baux et petites barquettes bois.

Ces nouvelles consignes ont demandé à beaucoup de se rendre plus souvent aux colonnes de tri, de s'être organisés pour avoir des bacs de tri adaptés et Sumène Artense communauté vous remercie pour ces efforts. Certaines colonnes ont été adaptées afin de créer une ouverture plus grande et faciliter le geste de tri. Maintenons ces bons réflexes ! La mobilisation de chacun est essentielle à la progression du recyclage. Engageons-nous, trions plus, trions mieux : chaque déchet déposé dans les colonnes de tri aidera à ce que le coût du service augmente le moins possible. On vous explique pourquoi...

LE COÛT LIÉ AUX ORDURES MÉNAGÈRES SE RÉPARTIT COMME SUIT :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Sumène Artense communauté paie la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Il s'agit d'une taxe à l'échelle nationale qui s'applique aux activités polluantes et s'applique aux structures incinérant les ordures ménagères (c'est le cas de Sumène Artense via le SYTTOM19 qui envoie les ordures ménagères du territoire au centre d'incinération de Rosiers d'Égletons en Corrèze). Le coût de la TGAP ne cesse d'augmenter afin de rendre le recyclage et la valorisation des déchets moins cher que l'incinération, ce qui représente un coût considérable pour Sumène Artense communauté. Les recettes de la TGAP sont utilisées par l'État pour financer des actions en faveur de l'environnement.

Le coût de l'incinération amené à augmenter

130 € : c'est le coût de l'incinération par tonne d'ordures ménagères. En 2023, cela représentera un coût de plus de 264 000 € (à tonnages équivalents à 2022). Ce coût est déterminé par le SYTTOM19 dont Sumène Artense dépend. Le poids du coût de l'incinération montre à quel point il est important de trier. En effet, les tonnes d'emballages récoltées ont aussi un coût (tri) mais les matières recyclées sont revendues, générant des recettes pouvant compenser, en partie seulement, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

coût de l'incinération **+ 14 %** (en plus petit : 114 € la tonne en 2022 et 130 € la tonne en 2023)

Le coût de la collecte

La collecte des ordures ménagères en porte-à-porte nécessite un service dédié important. Le matériel adapté (nombre de camions, bennes, etc.), et le carburant représentent des coûts importants, d'autant plus qu'ils sont soumis à la dynamique d'inflation et n'auront de cesse d'augmenter. Le coût de la collecte intègre aussi le coût du personnel, indispensable au bon fonctionnement du service.

La tendance nationale va vers la mise en place d'un ramassage des ordures ménagères en points d'apport volontaire (qui implique donc que les résidents apportent eux-mêmes leurs déchets sur des points de collecte répartis sur le territoire), notamment pour les territoires ruraux où les coûts globaux des déchets pèsent lourd dans les budgets.

LES HABITANTS QUANT À EUX PAIENT LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) AUPRÈS DE SUMÈNE ARTENSE COMMUNAUTÉ :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt qui sert à financer le service de collecte et de traitement des déchets, et doit couvrir les dépenses de ce service puisqu'il est autonome (elle ne sert pas à financer d'autres services, à faire de la trésorerie ou à combler un déficit). Le propriétaire d'un bien immobilier est redevable de cette taxe. Il peut se faire rembourser cette taxe par le locataire. Son montant annuel se base sur la valeur locative du bien multiplié par le taux voté en Conseil communautaire. Son paiement est intégré à la taxe foncière.

Depuis 2012, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'avait pas augmenté de manière significative en Sumène Artense, mais face aux coûts croissants de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP : voir explication ci-contre), du coût de l'incinération et des frais de la collecte, les élus du Conseil ont décidé d'augmenter la TEOM de 1,5% (passant de 10 % à 11,5 %). L'enjeu de l'équilibre du budget des ordures ménagères est crucial pour continuer d'assurer un service auprès des usagers et du fait que le déficit ne peut être compensé par le budget général de la collectivité. Après augmentation, les niveaux de la TEOM seront toujours en dessous de la moyenne départementale (données chiffrées à venir).

Par exemple :

pour une maison d'une valeur locative d'environ 700 € et un taux défini à 10 % en 2022, le calcul était le suivant : $700 \times 10\%$ soit 70 € / an.

En 2023, avec un taux défini à 11,5 %, le nouveau montant est de $700 \times 11,5\%$ soit 80,50 € / an, correspondant à une réévaluation annuelle de 10,50 € (hors augmentation de base des impôts)





Limitons le poids de nos poubelles !

Limiter le poids de sa poubelle aura un effet bénéfique sur l'environnement et sur son portefeuille (si l'on veut que la Taxe D'Enlèvement des Ordures Ménagères reste à des taux maîtrisés). Cela passe par :

- Réduire sa consommation d'emballages : privilégier l'achat de produits sans ou avec peu d'emballages, acheter en vrac.
- Opter pour des produits durables et réutilisables : remplacer les produits jetables par des produits réutilisables.
- Composter lorsque cela est possible : transformer en compost les déchets alimentaires, qui représentent environ 30 % des déchets produits par un foyer chaque année.
- Donner, échanger ou revendre les objets dont on ne se sert plus. Ces objets peuvent aussi trouver leur place à la ressourcerie d'Antignac : emmenés par vos soins ou récoltés par la ressourcerie grâce à un service de récupération des objets à domicile (sous conditions).
- Réparer plutôt que jeter les objets cassés.



Réduire ses déchets : un objectif national

218 kg par an /hab (en 2022)

176 kg par an /hab (en 2026)



Rentabilisez vos déchets verts !

Simplement en les utilisant chez vous



RAPPEL : brûler ses déchets est interdit (risque d'incendie, émissions de particules fines, désagréments de voisinage)

- Le paillage : recouvrir le sol avec le reste de taille des végétaux, les tontes de pelouses, feuilles, fanes, petits branchages
- Le broyage : louer, se faire prêter ou acheter un broyeur. Le broyat peut ensuite être utilisé en paillage pour éviter la repousse de 'mauvaises' herbes
- Compostage

Les avantages ?

- Nourrir le sol avec un engrais naturel
- Limiter l'évaporation d'eau
- Réduire la pousse des 'mauvaises' herbes



Une convention de partenariat et d'objectif avec la ressourcerie d'Antignac a été signée le 22 juin 2023 notamment pour des actions de sensibilisation auprès du public sur le réemploi et les déchets verts.

COMMANDER / RÉSERVER UN COMPOSTEUR À 10 €
 Infos et retrait auprès de Sumène Artense communauté :
 04 71 40 62 66 ou contact@sumene-artense.com

CAP SUR LE BUDGET 2023 !

Le budget de Sumène Artense communauté est composé d'un budget principal et de budgets annexes : véritable feuille de route pour les investissements réalisés sur le territoire en faveur du développement.

Les élus de Sumène Artense communauté ont voté au printemps dernier le budget pour l'année 2023. Ce budget constitue un outil essentiel dans la gestion des ressources financières et la planification des actions à entreprendre pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Pas d'emprunt ! La situation financière de Sumène Artense communauté est saine, ne nécessitant pas de recours à l'emprunt et permettant de s'engager raisonnablement dans des projets structurants. La feuille de route donnée par le budget prévoit ainsi des actions en faveur du développement du territoire, en lien direct avec le quotidien de chacun.

Plusieurs budgets pour un même projet

Sumène Artense communauté travaille avec un budget principal qui concentre 65 % des dépenses de fonctionnement et 35 % des dépenses d'investissement.

Le budget d'une collectivité territoriale se décompose toujours selon :

Une section de fonctionnement avec :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de Sumène Artense communauté (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que Sumène Artense communauté peut percevoir relèvent de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : projets structurants (voir "Principaux investissements 2023" p.22) ;
- en recettes : les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Chaque section doit répondre au principe d'équilibre budgétaire : les recettes doivent couvrir les dépenses de la collectivité.

Parallèlement au budget principal, des « budgets annexes » permettent de gérer certains équipements (zones et parcs d'activités) et pour gérer certains services (Service Public d'Assainissement Non collectif et service des ordures ménagères). Cela permet par exemple d'établir le coût réel des services concernés et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs.



Un budget pour financer les services à la population

Le budget est principalement alimenté par :

- Les recettes fiscales (Cotisation Foncière des Entreprises, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxes foncières, taxe sur les surfaces commerciales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) ; la part des recettes fiscales représentent près de 50 % de la section de fonctionnement.
- Les dotations de l'État : Dotation Globale de Fonctionnement, compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, compensation sur la Cotisation Foncière des Entreprises.
- Les subventions des Collectivités territoriales (Conseil départemental et Conseil régional), État, Europe.
- Les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir, etc.).

Ces recettes sont utilisées pour financer les services à la population, le développement économique et la cohésion territoriale.

L'analyse budgétaire démontre :

- L'engagement fort pour l'enfance et la jeunesse (1 830 000 € prévisionnels pour le projet d'un Pôle enfance jeunesse) ainsi que les services à la population, la culture.
- Un lien fondamental aux communes par le biais des fonds de concours : 1 128 950 € pour la période 2021/2026, un engagement conséquent à destination des communes pour aider à la réalisation de travaux de rénovation énergétique, la réhabilitation du patrimoine et bâti communal, la mise en valeur des bourgs, la construction de nouveaux bâtiments pour développer des services, etc.
- Une gestion des déchets qui pèse lourd.

COMPRENDRE

Budget principal section de fonctionnement

Recettes **9 594 462 €** | Dépenses **9 594 462 €**

Pas de recours à l'endettement en 2023 et pas de dettes à rembourser grâce à une situation financière saine.

Budget principal section d'investissement

Recettes **5 188 708 €** | Dépenses **5 188 708 €**



Budgets annexes

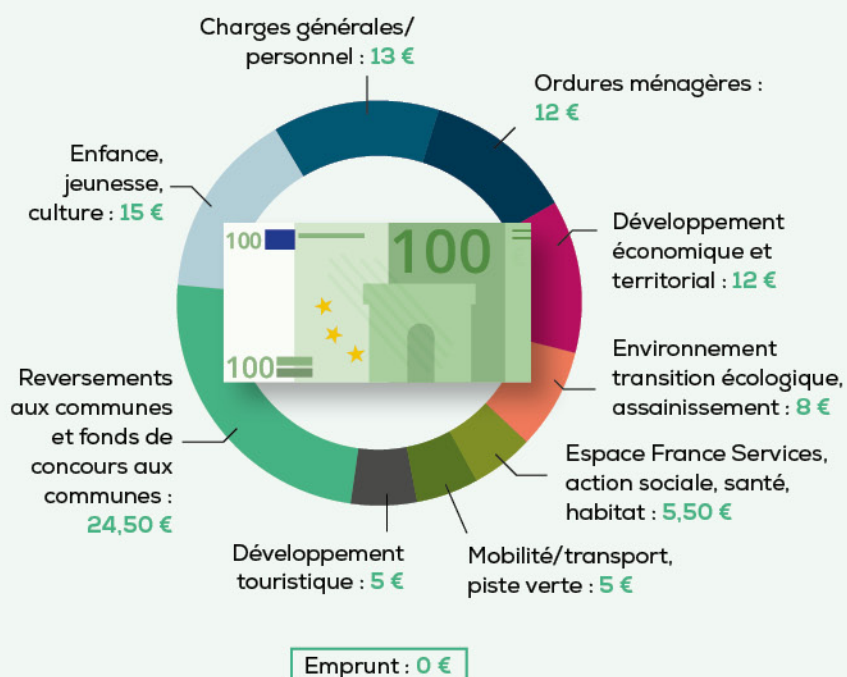
Les budgets annexes s'équilibrent en recettes en en dépenses :

Budgets annexes	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Ordures Ménagères	1 124 120,88 €	437 359,28 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	83 752,07 €	-
Parc d'activités intercommunal (Ydes)	136 516,54 €	80 000,00 €
Zone d'Activités du Péage (Lanobre)	88 621,40 €	44 310,70 €
Zone d'Activités de Larnié (Lanobre)	40 056,87 €	20 056,87 €
Zone d'Activités (Ydes Nord)	117 664,88 €	102 664,88 €

Principaux investissements 2023

- École musique : **330 000 €** (coût des travaux de rénovation et d'adaptation uniquement puisque le bâtiment a été cédé à 1 € par la commune de Saignes)
- Pôle enfance jeunesse : **1 830 000 €**
- Module 5 sur le Parc d'activité intercommunal à Ydes : **485 000 €** (pour la réalisation de deux ateliers à destination d'artisans par exemple).
- Extension Piste verte en direction de Bort-les-Orgues : **370 000 €**
- Pilotage d'une étude de réhabilitation des bâtiments publics (pour le compte des communes et dans le cadre de la transition écologique) : **70 000 €**

Que fait-on avec 100 € ?



DÉCODER



Carte réalisée d'après le fond de carte Sumène Artense communauté et visuelle carte touristique par Moutis (commande de OT Sumène Artense)

16
communes

324 km²

8 343
habitants

43
agents
territoriaux

43 conseillers
communautaires
10 conseillers
communautaires
suppléants

8 communes
dans le site Natura
2000 "Entre Sumène
et Mars"

3 communes sur le
Parc Naturel Régional
des Volcans d'Auvergne

Label **Territoire vélo**
à l'échelle des 16 communes de
Sumène Artense

2 359 emplois
(taux de chômage :
8,9%)

2^d bassin
d'emploi industriel
du Cantal

Sumène Artense
COMMUNAUTÉ

Sumene-artense.com

Se tenir informés :

21, rue du Calalet, 15240 SAIGNES

contact@sumene-artense.com - 04 71 40 62 66

Accueil : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Le mercredi de 9h à 12h